

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze avril à neuf heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'auditorium de la Bibliothèque Multimédia, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, Mmes Marie-France DALOT, Mary-Line GEOFFRE-COINDAT, M. Eric CORREIA, Mmes Marie-Françoise FOURNIER, Claire MORY, MM. Christophe MOUTAUD, François VALLES, Jean-Pierre LECRIVAIN, Dominique VALLIERE, Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, Mme Corinne COMMERGNAT, M. Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mme Armelle MARTIN, MM. Pierre AUGER, Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, MM. Alex AUCOUTURIER, Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Mireille FAYARD à M. Guy ROUCHON, M. Thierry DUBOSCLARD à M. Eric CORREIA, Mme Sabine ADRIEN à M. François VALLES, Mme Olivia BOULANGER à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Christophe MOUTAUD, M. Benoît LASCoux à Mme Mary-Line GEOFFRE-COINDAT, M. Ludovic PINGAUD à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique VADIC à M. Henri LECLERE, M. François BARNAUD à M. Philippe PONSARD, M. Jean-Luc BARBAIRE à M. Bernard LEFEVRE, M. Xavier BIDAN à Mme Michèle ELIE, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA à M. Philippe PONSARD

Etaient excusés : M. Michel PASTY, Mme Sylvie BOURDIER, MM. Thierry BAILLIET, Gilles BRUNATI, Erwan GARGADENNEC, Henri LECLERE, Guillaume VIENNOIS, Mmes Françoise OTT, Corinne TONDUF, Ludivine CHATENET, Célia BOIRON, MM. Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Philippe BAYOL

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 27

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 13

Nombre de membres excusés : 15

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres votants : 40

Secrétaire de séance : M. Christophe MOUTAUD

**CREATION DE POSTE SUITE A MOBILITE - DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES REGIES
EAU & ASSAINISSEMENT (STATUT DE DROIT PRIVE)**

Rapporteur : M. Alex AUCOUTURIER

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité [...] sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Actualisation d'un grade à la suite d'un jury de recrutement :

Pour faire suite à une mobilité interne depuis le service ressources naturelles, et afin de maintenir l'effectif dudit service, il convient de compléter le tableau des effectifs en proposant la création d'un poste tel que suit :

Intitulé du poste	Quotité	Date d'effet
Responsable d'exploitation dans le domaine de l'eau potable, de l'assainissement collectif, et de l'eau pluviale urbaine – Adjoint au directeur des régies	Temps complet	01/05/2023

En contrepartie, il conviendra de supprimer le poste qui avait été déclaré vacant au sein du service « ingénierie maîtrise d'œuvre et bureau d'études », cet emploi ayant finalement été pourvu par le biais d'une candidature interne.

Une note sera proposée à cet effet à l'occasion d'un Conseil Communautaire ultérieur, ce point nécessitant la saisine préalable du Comité Social Territorial.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser la création du poste dans les conditions susvisées,
- d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer le contrat de travail afférent,
- de préciser que la rémunération sera établie sur la base des dispositions prévues par la convention collective des « entreprises des services d'eau et d'assainissement » (IDCC 2147),
- de préciser que les crédits seront inscrits et imputés au chapitre 012 des budgets annexes M49 concernés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme
Le Président

Eric CORREIA

Le secrétaire de séance

